

saurons gré de laisser nos témoins présenter sans interruptions les exposés par lesquels ils ouvriront le débat. Ceci dit, il est temps maintenant de faire les présentations.

M. GOODE: Monsieur le président, avant de commencer, à titre de privilège spécial, j'aurais un mot à dire sur les procès-verbaux et témoignages de notre dernière réunion et, plus particulièrement, sur l'exposé de M^{me} Darville. Quelques membres du Comité ont peut-être pensé, lorsque cette dame a rendu témoignage et a cité le cas d'une femme ayant eu quelque difficulté au sujet d'une facture d'hospitalisation, que le président a pris la chose tellement au sérieux qu'il a cru bon de faire remarquer que quelqu'un en Colombie-Britannique devrait avoir un nouveau député. J'estime nécessaire de faire savoir au Comité que ce cas n'a jamais été porté à mon attention et, en toute équité, il faut dire que tout élément de preuve communiqué à un membre de notre Comité, voire même à un membre de la Chambre des communes, serait jugé à fond et présenté aux autorités compétentes. Je vous assure, monsieur le président, que je n'avais jamais auparavant entendu parler de ce cas.

M. GREEN: A la page 13 du rapport, il y a une erreur. J'ai échangé quelques remarques et j'ai dit que vous auriez dû la faire déménager dans ma circonscription, alors que le rapport dit: "vous avez déménagé dans ma circonscription."

Le PRÉSIDENT: Il semble en effet que je doive des excuses à M. Goode, si je ne me trompe. Je me serais volontiers excusé si je m'étais rendu compte qu'il s'agissait de M. Green, car ce n'était pas mon intention, bien sûr, à titre de particulier ou comme président du Comité, de parler dans ce sens. Il s'agit en somme d'un de ces traits d'esprit qui tournent mal. J'aurais pu m'en dispenser, et je puis vous assurer que je n'avais aucune envie de blesser M. Goode ou M. Green.

M. GOODE: Le compte rendu d'aujourd'hui devrait indiquer que la remarque était une plaisanterie et ne devait pas être interprétée à la lettre.

Le PRÉSIDENT: Mon explication figurera au compte rendu, monsieur Goode, et si quelqu'un vous rappelle cet incident, je me ferai un plaisir de lui envoyer un exemplaire des témoignages de ce jour.

Si vous le voulez bien, messieurs, puisque nous en sommes à notre première réunion officielle, je demanderai à notre ministre de nous dire quelques mots en guise d'introduction au débat. Nous procéderons comme d'habitude en restant à nos places pour parler, et si l'on ne peut pas se faire entendre ou si vous persistez à vous interrompre les uns les autres, nous adopterons l'autre méthode. D'ici là, nous parlerons à nos places.

L'hon. Hugues LAPOINTE (Ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier du privilège que vous m'accordez d'adresser la parole aux membres du Comité, dont je ne fais pas partie. J'ai tenu à assister à la première réunion que vous qualifiez d'officielle, quand ce ne serait que pour accepter l'aimable invitation du député de Cap Breton qui, à la Chambre, a dit qu'il serait enchanté de me voir quelques fois autour de cette table.

Le poste que vous avez devant vous à titre de crédit supplémentaire concrétise l'intention du gouvernement d'accorder des allocations supplémentaires aux pensionnés inemployables, dont le caractère inemployable est dû en grande partie à une invalidité ouvrant le droit à pension. Vous n'ignorez pas que l'automne dernier la Légion canadienne et le Conseil national des Associations d'anciens combattants ont demandé une majoration uniforme du taux basique de la pension ainsi que d'autres mesures destinées à secourir les pensionnés et les personnes à leur charge.

Or, après avoir étudié avec soin les doléances des organisations responsables d'anciens combattants et après avoir nous-mêmes examiné la question